



# Garanties Protection Juridique

## Découvrez les garanties des options protection juridique

Choisissez votre option

Protection juridique

Protection juridique renforcée

### Sont garantis les litiges survenant dans les domaines suivants :

Consommation	✓	✓
Santé	✓	✓
Protection sociale	✓	✓
Habitation assurée chez MAAF	✓	✓
Fiscalité	✗	✓
Conflits du travail	✗	✓
Employés de maison	✗	✓
Vente / achat de la résidence assurée chez MAAF	✗	✓
Famille	✗	✓

Nos prises en charge sont faites en application des garanties souscrites et des limites, conditions et exclusions des garanties fixées aux conditions générales du contrat Tempo Habitation disponibles sur [maaf.fr](http://maaf.fr) ou en agence.



#### MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Niort 542 073 580

**Siège social : Chaban 79180 Chauray**

Les produits distribués par MAAF sont assurés par MAAF Assurances SA et/ou MAAF Assurances et/ou MAAF Vie et/ou MAAF Santé et/ou Covéa Protection Juridique et/ou APGIS. La documentation relative à nos produits est disponible sur [maaf.fr](http://maaf.fr) ou dans nos agences.